
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Adoption du règlement #229-26 Sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a adopté le règlement #229-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ledit règlement fixe les règles relatives à l'occupation et l'entretien de certains bâtiments.

Le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Dominique-du-Rosaire, ce 17^e jour de juin 2026.



Katy Fortier

Directrice générale & greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à aux endroits désignés par le conseil, le 17 juin 2026, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2026.



Katy Fortier

Directrice générale & greffière-trésorière